



Réforme des rythmes scolaires: Information aux parents de Le Fresne-Camilly

Juillet 2014

De la concertation aux activités...

- **Depuis décembre 2013: une large concertation est mise en place avec les parents, les enseignants, les agents intercommunaux, les élus pour définir les OTS et les objectifs du projet**
- **D'avril à juin: groupes pédagogiques dans chaque école qui permettent d'organiser concrètement l'organisation des TAP**
- **Juin 2014:**
 - **Réunions famille pour expliquer la démarche**
 - **Détermination des locaux**
- **Juin-Juillet: Adoption du PEDT et validation par le DASEN, la CAF et la DDCS**
- **Juin-Août: Recrutement des animateurs et constitution des équipes d'animation**
- **Dernière quinzaine d'août: Préparation des activités et des parcours par les équipes d'animation**
- **2 septembre: Mise en place des Temps Périscolaires**

Lexique:

APS: Activités Péri-Scolaires ou TAP: Temps Péri- Scolaires

PEDT: Projet Educatif Territorial

Le PEDT sur le territoire...

Fruit d'une large concertation avec les acteurs du territoire, il présente la Communauté de Communes, les sites scolaires, les OTS, les partenariats engagés avec les associations, l'ALJ « Entre Thue et Mue », les mairies ainsi que les objectifs, le suivi et l'évaluation du projet:

Sa durée est de 3 ans.

Les objectifs du PEDT qui guideront la mise en œuvre et les actions:

- Respecter le rythmes de l'enfant
- Favoriser le vivre-ensemble et l'éducation à la citoyenneté
- S'épanouir et découvrir
- Assurer la continuité, la complémentarité des temps et des acteurs éducatifs

Le PEDT sera suivi et évalué par l'ensemble des acteurs (parents, enseignants, élus, animateurs et intervenants), via:

- Les Comités de suivi (par site scolaire, une fois avant chaque période de vacances scolaires)
- Le Comité Educatif Territorial
- Les instances de la Communauté de Communes

Tous ces éléments, compte-rendus sont accessibles sur le site internet de la CdC

Lexique:

APS: Activités Péri-Scolaires ou TAP: Temps Péri- Scolaires

PEDT: Projet Educatif Territorial

OTS: Organisation du Temps Scolaire

Organisation du temps scolaire de votre enfant

- ELEMENTAIRE et MATERNELLE: **TAP de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis**
- **15H30/16H30 les vendredis garderie**

horaires	Le Fresne Camilly école primaire	
		MERCREDI
7h30/8h45	Garderie	Garderie
8h45/12h00	Enseignement	Enseignement
12h00/13h30	Pause méridienne	Sortie 11h45 GARDERIE jusqu'à 12H45
13h30/15h30	Enseignement	Centre de loisirs ou maison ou autre
15h30/16h30	TAP	
16h30/18h30	Garderie	

Fonctionnement général des TAP

- *Le choix de l'enfant est privilégié*
- **Les activités complémentaires des autres temps de l'enfant**
- **Des activités ludiques, de découverte et d'initiation**

Les Temps Péri-scolaires...

L'organisation privilégiée se fera aux choix de l'enfant, avec 2 possibilités pour les élémentaires:

- Soit des activités au jour le jour
- Soit des activités projets, s'inscrivant sur plusieurs semaines.

Pour les PS, MS et GS: Il y aura 2 salles dédiées aux activités au jour le jour.

Les GS pourront au fur et à mesure de l'année scolaire s'inscrire sur des activités projets.

Les équipes d'animation...

L'équipe d'animation est constituée de compétences variées:

- **agents intercommunaux (ATSEM...) et communaux (bibliothécaires)**
- **acteurs locaux (dont les associations sportives et culturelles),**
- **animateurs de l'Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue » (avec les mercredis loisirs inclus)**

Elle se retrouvera fin août afin de projeter les activités proposées à la rentrée



Les activités...

Elles s'inscrivent dans des domaines d'activités variés:

- **Sportif (tennis de table, sports innovants...)**
- **Expression (théâtre, expression corporelle, musique et danse...)**
- **Environnement (recyclage, jardin...)**
- **Jeux sous toutes ses formes: collectifs (jeux de cour, jeux coopératifs...), jeux de société...**
- **Arts plastiques**

Démarches administratives

- **Inscription avant les vacances d'été via le dossier périscolaire diffusé par les responsables de sites, par la Communauté de Communes et sur son site internet.
Retour avant la rentrée scolaire.**
- **Inscriptions administratives avec une période améliorée de septembre à décembre puis définitive de janvier à juin.**

Documents administratifs

- **Dossier d'inscription à remplir**
- **Fiche d'inscription aux APS**
- **Fiche sanitaire**
- **Une décharge pour les enfants repartant seul des APS**



ENTRE THUE ET MUE

Année Scolaire 2014 / 2015

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

ENFANT

NOM ET PRENOM	
Né(e) Le :	à : Nationalité :
Adresse de l'enfant :	
Garde de l'enfant :	<input type="checkbox"/> Conjointe <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Alternée
FAI (dossier établi) :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Obligatoire en cas d'allergies)

ECOLE

Commune de : Ecole de rattachement : oui non

Classe de :

RESPONSABLES LEGAUX

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Relation avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	Relation avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre :
NOM ET PRENOM :	NOM ET PRENOM :
Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/>	Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/>
Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/>	Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/>
Adresse :	Adresse :
Téléphone : Domicile : Portable : Travail :	Téléphone : Domicile : Portable : Travail :
Mail :	Mail :
N° CAF ou MSA (indicatif) :	

AUTRE(S) ENFANT(S) A CHARGE

NOM	PRENOM	Né (e) le	ECOLE	CLASSE	COMMUNE

Un enfant ne peut fréquenter les services périscolaires que s'il est inscrit. Vous devez donc avoir rempli au préalable les demandes d'inscription et de réservation (voir les feuilles jointes)

NOM de l'enfant :	PRENOM :
Etablissement :	Classe : Date de naissance : / /



ENTRE THUE ET MUE

ATELIERS PERI-SCOLAIRES



✓ **Ecoles maternelles de Bretteville l'Orgueilleuse, Cairon, Rots, St Martinieu Noirey**

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

✓ **Ecoles élémentaires**

Bretteville l'Orgueilleuse : Mardi Jeudi Vendredi

Cairon : Mardi Jeudi Vendredi

Saint Martinieu Noirey : Mardi Jeudi Vendredi

Rots : Lundi Mardi Jeudi

✓ **Ecole de CHEUX : PS et MS**

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

✓ **Ecole de CHEUX : GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2**

Lundi Mardi Jeudi

✓ **Ecole de LE FRESNE CAMILLY**

Lundi Mardi Jeudi

N° TELEPHONE EN CAS D'URGENCE :

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant après les ateliers péri-scolaires (hors responsables Mjeux)

Nom :	Prénoms :	■ :
Nom :	Prénoms :	■ :
Nom :	Prénoms :	■ :

Les personnes habilitées devront impérativement :

Signer sur le tableau ci-dessus, ou être en possession d'une décharge écrite et signée des représentants Mjeux :

SIGNATURE :

ENTRE THUE ET MUE – 8 avenue de la Soie – 14780 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

* Téléphone : 02 31 26 84 76 * Fax : 02 31 26 23 88

E-mail : slagpdc@entretrethueetmue.com Site : www.entretrethueetmue.com